

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

\*\*\*\*

**Bureau communautaire du 27 janvier 2022**

\*\*\*\*

**DECISION N° BC/22-007****Mobilité****Marché 2016/002 Exploitation de services de transports scolaires - Lot n°4 - Avenant 11**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 21 janvier 2022, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 27 janvier 2022 à 17h00.

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Juliette ROUILLoux-SICRE, Antoine ROUSSELET, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

**Absents :****Absents excusés :****Pouvoirs :**

Dominique MORIN a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ

**Secrétaire de séance : Thibaut BEAUTÉ**

## **Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le code des marchés publics et notamment son article 20;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59, du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021 portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu le rapport du Bureau Communautaire n°BC 16/05/65 du 12 mai 2016 autorisant la signature du marché 2016/002 " Exploitation des services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des portes de l'Eure " ;

Vu le projet d'avenant n°11 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5 % de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°11 au marché 2016/002 : " Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot n°4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite ".

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser la signature de l'avenant n°11 au marché 2016/002 : " Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot n°4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite" ayant pour objet l'optimisation des circuits.

Au total, l'avenant 11 génère une moins-value de - 2 849,58 € HT.

Le montant total du marché après passation de l'avenant n°11 pour la durée totale du marché, soit 6 ans, est de 1 681 236,25 € HT soit 1 849 359,88 € TTC.

Le montant total des avenants après avenant n°11, représente une plus-value totale de + 17,67 % sur le montant du marché.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3** : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 [contact@sna27.fr](mailto:contact@sna27.fr) [www.sna27.fr](http://www.sna27.fr)



# AVENANT : N° 11

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

### **Ministère, collectivité territoriale ou établissement :**

Seine Normandie Agglomération  
12 rue la Mare à Jouy  
27120 Douains

*Représenté par*  
Frédéric DUCHÉ

### **Titulaire du marché :**

Transdev val de seine  
*Représenté par*  
Monsieur le Directeur,

## B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure - Lot n° 4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite

N° du marché : 2016/002

Notifié le : 24 mai 2016

Montant du marché pour une période de 6 ans :

Montant HT : 1 428 762,18 € soit 1 571 638,40 € TTC

## C. Objet de l'avenant

### **ARTICLE 1**

Le présent avenant a pour objet la fusion partielle de circuits A15 et A16. En effet, il a été constaté une faible fréquentation sur lesdits circuits notamment sur les trajets de 18h.

Afin d'optimiser les coûts, il est conclu de fusionner partiellement les circuits A15 et A16 sur les trajets de 18h la semaine ainsi sur les trajets aller-retour du samedi.

Cette modification génère une moins-value de - 2 849,58€ HT pour la dernière année du marché.

## L'impact financier sur les 6 ans :

	Année 1 du 01/09/2016 au 31/08/2017	Année 2 du 01/09/2017 au 31/08/2018	Année 3 du 01/09/2018 au 31/08/2019	Année 4 du 01/09/2019 au 31/08/2020	Année 5 du 01/09/2020 au 31/08/2021	Année 6 du 01/09/2021 au 31/08/2022	TOTAL HT
Marché de base	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	1 428 762,18 €
Avenant n°1	932,26 €	932,26 €	932,26 €	932,26 €	932,26 €	932,26 €	5 593,56 €
Avenant n° 2	0 €	3 192,35 €	3 192,35 €	3 192,35 €	3 192,35 €	3 192,35 €	15 961,75 €
Avenant n°3	0 €	0 €	63 545,00 €	63 545,00 €	63 545,00 €	63 545,00 €	254 180,00 €
Avenant n°4	0 €	0 €	2 921,01 €	0 €	0 €	0 €	2 921,01 €
Avenant n°5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avenant n°6	0 €	0 €	0 €	-14 572,65 €	0 €	0 €	- 14 572,65 €
Avenant n°7	0 €	0 €	0 €	1 831,94 €	0 €	0 €	1 831,94 €
Avenant n°8	0 €	0 €	0 €	0 €	- 3 511,83 €	- 5 852,92 €	- 9 364,75 €
Avenant n°9	0 €	0 €	0 €	0 €	- 2 781,00 €	0 €	- 2 781,00 €
Avenant n°10	0 €	0 €	0 €	0 €	1 553,79 €		1 553,79 €
Avenant n°11	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- 2 849,58 €	- 2 849,58 €
TOTAL HT	239 059,29 €	242 251,64 €	308 717,65 €	293 055,93 €	301 057,60 €	297 094,14 €	1 681 236,25 €

Au total l'avenant 11 génère une moins-value de - 2 849,58€ HT soit une moins-value de 0,20% par rapport au montant initial du marché.

Le montant total du marché après passation de l'avenant n° 11 pour la durée totale du marché soit 6 ans est de 1 681 236,25 € HT soit 1 849 359,88 € TTC.

Le montant total des avenants après avenant n°11, représente une plus-value totale de + 17,67 % sur le montant du marché.

### **ARTICLE 2**

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

## **D. Signatures des parties**

À ....., le

Le titulaire, Monsieur le Directeur

À DOUAINS, le

Frédéric DUCHÉ

Président de Seine Normandie Agglomération

### **E. Notification de l'avenant**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ..... , le